

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 17 octobre 2016 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2016-10-03

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le troisième jour du mois d'octobre de l'an deux mille seize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Rs.2016-10-342

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 03 octobre 2016 avec les modifications suivantes:

AJOUTER :

- 4.4 Invitation au souper et soirée d'ouverture de l'année colombienne 2016-2017, organisés par les Chevaliers de Colomb.**
- 5.6 Résolution pour autoriser la vente du lot 5 756 070 du cadastre du Québec à monsieur Luc Blanchette.**

ANNULER :

L'item 5.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-343

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 septembre 2016 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance

ordinaire du 19 septembre 2016 tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2016-10-344

DEMANDE DE L'ORGANISME NEZ ROUGE DE LA RÉGION D'ACTON.

Attendu qu'Opération Nez Rouge est de retour pour une 7^e année et qu'à cet égard, le service de raccompagnement reste à 12 soirées pour l'édition 2016;

Attendu que pour ce faire, une demande de subvention est soumise à la Ville afin de payer les frais nécessaires pour les raccompagnements;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970 à Opération Nez rouge de la région d'Acton à titre de subvention pour le financement des frais nécessaires pour les raccompagnements.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-345

DEMANDE DE RÉCEPTION CIVIQUE POUR LA TENUE DU 60^E ANNIVERSAIRE DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Attendu que le Club des Lions d'Acton Vale fêtera leur 60^e anniversaire le samedi 8 octobre 2016;

Attendu qu'une demande est faite auprès de la Ville, afin que cette dernière accueille les membres et les dignitaires pour une réception civique à l'Hôtel de Ville, le samedi 8 octobre 2016 à 16 h 30;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant ne devant pas excéder 150 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-493, afin de tenir le 8 octobre 2016 une réception civique tenue dans le cadre de cet anniversaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-346

DEMANDE DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE.

Attendu que Le Club des Lions demande l'autorisation de tenir une collecte de fonds lors de leur activité annuelle de « vente de pommes » afin d'aider plusieurs organismes locaux au cours de l'année;

Attendu que cette activité se tiendra au coin des rues de Roxton et d'Acton, samedi le 08 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 h;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise Le Club des Lions à tenir une activité de collecte de fonds le samedi 08 octobre 2016 de 8 h 30 à 12 h au coin des rues Roxton et d'Acton;

Que copie de la présente résolution soit transmise, pour fins d'information, au Service des travaux publics ainsi qu'à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

INVITATION AU SOUPER ET SOIRÉE D'OUVERTURE DE L'ANNÉE COLOMBIENNE 2016-2017, ORGANISÉS PAR LES CHEVALIERS DE COLOMB.

L'Assemblée 1030 Abbé Antoine Girouard en collaboration avec le Conseil 2825 des Chevaliers de Colomb d'Acton Vale invitent les membres du conseil à assister au souper et soirée d'ouverture de l'année colombienne 2016-2017 qui aura lieu le 8 octobre prochain.

Le conseil en prend acte.

Rs.2016-10-347

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser la dépense et le paiement de cette dépense, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, du conseiller suivant, pour le mois de février 2016 :

M. Yvon Robert :

- 60^e anniversaire du Club des Lions d'Acton Vale, le 8 octobre 2016, pour un montant de 50 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-348

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LE SERVICE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu qu'une soirée aura lieu le 02 décembre 2016 dans le cadre des festivités de Noël pour les employés de la Ville au Carrefour des Générations;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit servir des boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser le récréologue, Jean-Guy Rocheleau, à présenter une demande de permis pour le service de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de cet événement le 02 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-349

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LES MODIFICATIONS À L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE PRÉVOYANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE.

Attendu qu'il y a eu des changements au sein du service incendie;

Attendu que suite à ces changements, il y aurait lieu d'apporter des modifications à *l'Entente relative à la protection contre l'incendie prévoyant la délégation de compétence*;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De modifier l'article 9 pour y lire : Les dépenses en immobilisation **relatives aux services des incendies et de prévention** effectuées pour réaliser l'objet de l'entente (comprenant notamment l'achat et la construction des bâtisses, l'achat des terrains, des véhicules, des équipements et des accessoires), diminuées des subventions gouvernementales reçues, seront réparties entre les municipalités participantes au prorata de leur richesse foncière uniformisée respective au sens de l'article 26.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

De modifier l'article 10 pour y lire : Les coûts d'administration du service de protection contre l'incendie **et de prévention**, comprenant notamment les salaires, le chauffage, l'électricité, les assurances, surprime d'assurance du mandataire dû au travail des pompiers, l'entretien et les réparations, les formations, etc., seront répartis entre les municipalités participantes suivant le critère utilisé à l'article 9 de la présente entente pour la répartition des dépenses en immobilisations. Des frais de gestion de 8.5% des coûts d'administration seront exigés par la mandataire;

De modifier l'article 13, premier paragraphe, pour y lire : Chaque année, le mandataire dresse avec les membres du comité intermunicipal le projet de budget du service de protection contre les incendies **et de prévention** pour le prochain exercice financier, lequel correspond à l'année du calendrier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE LA GESTION D'EAU POTABLE.

Dépôt du rapport annuel « de la gestion d'eau potable » pour l'année 2015.

Le conseil prend acte.

Rs.2016-10-350

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 756 070 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR LUC BLANCHETTE.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à monsieur Luc Blanchette le lot 5 756 070 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 762,4 mètres carrés, situé au 558, rue Pelchat au prix de 56 127.30 \$, incluant les taxes applicables;

Que monsieur Luc Blanchette a versé un montant de 2 806.37 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 3 octobre 2016;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2016-10-351

DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION DE L'ADGMQ.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 370 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-

454 à la l'Association des Directeurs Généraux des Municipalités du Québec afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA d'assister à la formation « Journée professionnelle sur les ressources humaines » qui sera offerte le 13 octobre 2016 à Drummondville;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à cette journée de formation soient payées à la participante à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-352

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-09-2016 au 28-09-2016	148 136.27 \$
• Paiements par AccèsD du 01-09-2016 au 30-09-2016	136 568.81 \$
• Salaires et REER pour le mois de septembre 2016	102 069.69 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de septembre 2016	219 104.32 \$
Grand Total	605 879.09 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-353

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE OFFRE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT DE 607 800 \$ EN VERTU DES RÉGLEMENTS D'EMPRUNT 193-2010, 180-2009 ET 272-2014.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale Du Canada pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2016 au montant de 607 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt

numéros 193-2010, 180-2009 et 272-2014. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

25 500 \$	1.92 %	12 octobre 2017
26 100 \$	1.92 %	12 octobre 2018
26 600 \$	1.92 %	12 octobre 2019
27 300 \$	1.92 %	12 octobre 2020
502 300 \$	1.92 %	12 octobre 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-354

RÉSOLUTION POUR EMPRUNTER PAR MODE DE BILLETS UN MONTANT DE 607 800 \$ EN VERTU DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 193-2010, 180-2009 ET 272-2014.

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billet un montant total de 607 800 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
193-2010	24 300 \$
180-2009	59 000 \$
272-2014	73 535 \$
272-2014	450 965 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 607 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 193-2010, 180-2009 et 272-2014 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la trésorière;

Que les billets soient datés du 12 octobre 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	25 500 \$
2018	26 100 \$
2019	26 600 \$
2020	27 300 \$
2021	28 100 \$ (à payer en 2021)
2021	474 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 octobre 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 193-2010, 180-2009 et 272-2014, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-355

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE.

Attendu la recommandation du directeur du Service des incendies et de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser l'embauche de monsieur Francis L'Heureux à titre de pompier volontaire au Service des incendies, conditionnel à la passation et la réussite d'un examen médical pré-emploi. Monsieur L'Heureux sera inscrit auprès de l'école nationale des pompiers afin de compléter la formation requise, dès le début d'une nouvelle cohorte. Sa date d'embauche sera effective le ou vers le 4 octobre 2016.

La rémunération du candidat sera selon les conditions salariales de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-356

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le

Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 28 pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 28 pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-357

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES 2016.

Attendu que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Attendu l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

Attendu que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Attendu que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De proclamer la semaine du 15 au 22 octobre 2016, "Semaine des bibliothèques publiques" dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2016-10-358

RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN SYSTÈME LOCAL DE GESTION AUTOMATISÉE DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Attendu la réception du renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les signataires de ladite convention;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que soumise par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc., le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisée de la bibliothèque;

De désigner le maire ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, le renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système local de gestion automatisé de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 10.

M. André Lapierre	• Demande de changer la lumière de rue au coin des rues Guilbert et Route 116.
-------------------	--

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et douze minutes [20;12].

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date